

# CARNET DE BORD DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

## SOMMAIRE

- **L'équipe : le rôle de chacun**
- **Conseils pratiques aux accompagnateurs**
- **Pratiquer un entraînement progressif**
- **Responsabilités**
- **Réglementation**
- **Le constat amiable**

La période de la conduite accompagnée **dure au minimum 1 an** à partir de la fin de la formation initiale avec l'auto-école. Elle peut **s'étaler sur une durée de 3 ans** afin de conserver le bénéfice du code ;  
Vous devez conduire au moins **3 000 Kms**, dans les conditions les plus variées possible, afin de vous « faire la main »...et l'œil!  
L'apprenti doit suivre une formation pratique d'un minimum de **20 heures de conduites** à la suite de l'obtention du code de la route, et après délivrance de l'attestation de fin de formation, il pourra prendre le volant sous le contrôle d'un accompagnateur.

### 1- **L'équipe : le rôle de chacun**

Se lancer dans la conduite accompagnée (AAC) représente un vrai travail d'équipe pour laquelle l'apprenti et son accompagnateur doivent apprendre à se connaître et à communiquer clairement.

#### o **LE DEBUTANT**

Etre débutant n'est pas facile. Il est normal, à ce stade, d'être moins adroit que les conducteurs expérimentés.

- les temps de réactions sont plus longs car l'interprétation des situations demande réflexion.
- L'environnement de la route est à découvrir. Il peut être changeant, et nécessite une concentration importante de la part du jeune conducteur.
- Le comportement des autres usagers de la route est inattendu, voire parfois agressif.
- Dans le même temps il faut perfectionner sa maîtrise du véhicule...

Lors des premières sorties avec votre accompagnateur, apprenez à vous comprendre mutuellement :

- pour être en confiance, pratiquez une conduite encore plus attentive et prudente qu'avec votre formateur d'auto-école.
- Habituez-vous à obéir systématiquement à certaines demandes ou instructions, même si vous n'en comprenez pas immédiatement l'intérêt : il peut y avoir un risque qu'il connaît et que vous ne savez pas encore détecter.

Soyez attentif, car les possibilités d'intervention de votre accompagnateur sont limitées, il n'a pas de double commandes. Dans toutes les situations, l'anticipation est un atout majeur de votre sécurité.

#### o **L'ACCOMPAGNATEUR**

#### **PENDANT LA FORMATION**

L'accompagnateur peut :

- participer à quelques cours de conduite, afin d'observer, noter les commentaires et les exemples utilisés par le formateur, pour s'en servir ensuite.

#### **APRES LES COURS ET L'OBTENTION DU CODE**

L'accompagnateur doit :

- apporter son expérience de la route
- consolider l'application des règles de circulation
- renforcer les connaissances techniques apportées par le formateur de l'auto-école
- faire découvrir à l'apprenti un maximum de situations de conduite. C'est du temps, des kilomètres, des lieux divers (route, ville, autoroute, montagne, pluie, nuit /jour...)

Le rôle de l'accompagnateur est complémentaire de l'enseignement dispensé par l'auto-école.

### 2- **Conseils pratiques aux accompagnateur**

- **S'installer aux côtés du conducteur**
  - réglez le siège légèrement en retrait par rapport à celui du conducteur, sauf impossibilité.
  - Assurez-vous que le volant soit à portée de votre main gauche, en cas d'intervention nécessaire.
  - Assurez-vous que le frein à main vous soit bien accessible pour pouvoir stopper le véhicule rapidement.
- **observer l'apprenti**
  - regardez-le naturellement, comme vous le feriez avec un autre conducteur.
  - Dialoguez un minimum, pour le mettre à l'aise, quand les conditions le permettent.
  - Observez sa façon de regarder et d'utiliser les rétroviseurs, sans pour autant avoir l'air de « l'espionner ».
  - Surveillez fréquemment votre rétroviseur extérieur droit (obligatoire). Un rétroviseur intérieur amovible (fixation par ventouse) est vivement recommandé.
- **anticipation**
  - augmentez la vôtre : analysez les situations au plus tôt. Anticipez sur l'anticipation de l'apprenti.
  - Développez la sienne : aidez-le à imaginer l'évolution des choses.
  - N'attendez pas, pour le conseiller, d'être dans des situations délicates où il pourrait être surpris.
  - Cherchez une échappatoire en permanence, pour le cas où il faudrait agir.
- **expliquer clairement**

- adaptez votre langage au sien.
- Utilisez si possible, les mêmes termes que son formateur.
- Arrêtez-vous, hors circulation, pour commenter ou expliquer une situation particulière.
- Faites des schémas simples .

- **en cas d'intervention**

- une intervention de votre part doit se faire sans brusquerie et sans élever la voix, afin d'évitez d'affoler l'apprenti.
- Dès le début de votre mission vous devez vous entraîner à maintenir le volant et à apporter de légères corrections avec la main gauche hors circulation : parking vide, route déserte, à faible allure...

### 3- Pratiquer un entraînement progressif

- **commencer à conduire dans des lieux sans danger**
  - utilisez des espaces dégagés afin de créer une confiance mutuelle.
- **augmenter les difficultés en fonction de la progression**
- **détecter la fatigue**
  - un débutant se fatigue très vite car son effort de concentration sur la route est très important.
  - Il accumule le stress : environnement inconnu, peur d'abîmer la voiture, cohabitation avec les autres usagers de la route...
  - Soyez vigilant, une succession de petites erreurs ou d'étourderies peut être un signe de fatigue. Arrêtez-vous dès que possible et reprenez éventuellement le volant. Dans tous les cas expliquez-lui les raisons de ce changement, de cette « pause », qui ne doit pas être perçue comme un échec.

### 4- Responsabilités

#### **EN TANT QU'ACCOMPAGNATEUR, VOUS ÊTES CONSIDÉRE COMME LE CONDUCTEUR EFFECTIF DU VÉHICULE**

- vous êtes donc directement concerné en cas d'incident ou d'accident. L'apprenti conducteur, lui, est responsable des infractions qu'il pourrait commettre.
- Vous devez être en possession de votre permis de conduire. Celui-ci doit être impérativement en cours de validité.

#### **EN CAS DE CONTRÔLE LES SANCTIONS S'APPLIQUENT A L'ACCOMPAGNATEUR, COMME A L'APPRENTI**

- en supposant que vous soyez contrôlé avec un taux d'alcoolémie positif, vous seriez soumis aux mêmes condamnations que si vous étiez au volant du véhicule. En toutes circonstances, faites preuve d'exemplarité car c'est votre attitude autant que la qualité de votre apprentissage qui seront transmises à l'apprenti.

### 5- Réglementation

- les accompagnateurs sont tenus de participer au moins à la validation de la dernière étape, et aux rendez-vous pédagogiques.
- Le ou les véhicules utilisés doivent être équipés de rétroviseurs latéraux à gauche et à droite, dont un au moins (à droite) utilisable par l'accompagnateur.
- Le signe distinctif correspondant, autocollant ou magnétique, doit être apposé à l'arrière du véhicule uniquement lorsque l'apprenti est au volant.
- Sous réserve de l'accord de l'assureur, l'attelage d'une remorque n'entraînant pas le classement dans la catégorie « E » est autorisé.
- L'AAC est autorisé sur le réseau routier et autoroutier, mais uniquement sur le territoire national. L'apprenti conducteur est tenu de respecter les limitations de vitesse qui lui sont spécifiques.
- L'apprenti conducteur doit toujours être en possession de son livret AAC, tenu à jour et à disposition des forces de l'ordre.

### 6- le constat amiable

- faites le schéma le plus précis possible. Nom des rues, sens de circulation, signaux routiers, tracés des voies, positions des véhicules au moment du choc.
- Pour les dégâts apparents, précisez ceux qui sont visibles et mentionnez systématiquement « **sous réserve d'expertise** ». Ne mentionnez jamais néant.
- Procédez à la signature en double original : une fois le constat rempli, détachez les feuillets avant de signer. Donnez à l'autre usager un feuillet à signer pendant que vous signez l'autre, puis échangez les feuillets et procédez de même. Vous éviteriez ainsi certains indéclicats qui rajoutent des croix ou modifient le schéma après que vous l'avez signé.
- Envoyez votre constat à votre assureur sous 48 heures en cas de vol et de sinistre corporel, dans les 5 jours ouvrables maximum en cas de dégâts uniquement matériels.
- Pré-remplir son constat.

